



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
17.12.2003 Bulletin 2003/51

(51) Int Cl.7: **B65D 41/62**

(21) Numéro de dépôt: **03354056.8**

(22) Date de dépôt: **06.06.2003**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR  
HU IE IT LI LU MC NL PT RO SE SI SK TR**  
Etats d'extension désignés:  
**AL LT LV MK**

(72) Inventeur: **Vaccari, Patrick**  
**74960 Cran Gevrier (FR)**

(74) Mandataire: **Gasquet, Denis et al**  
**Les Pléiades no. 24C,**  
**Park Nord-Annecy**  
**74370 Metz-Tessy (FR)**

(30) Priorité: **10.06.2002 FR 0207064**

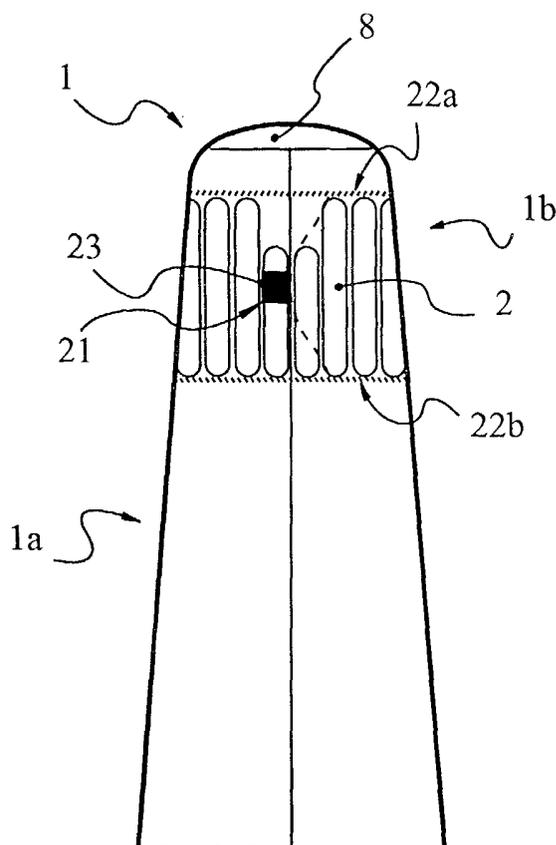
(71) Demandeur: **Vaw International Capsules**  
**74350 Cruseilles (FR)**

(54) **Coiffe de surbouchage à banedelette de déchirement pour bouteilles**

(57) Coiffe (1) à ouverture facile pour récipients ou bouteilles notamment de vins effervescents, du type comprenant une jupe conique périphérique comprenant, dans sa partie supérieure (1b), une bandelette d'ouverture (2) délimitée par deux lignes d'affaiblissement

(22a, 22b), constituent des zones de déchirure et s'étendent sur la totalité de la périphérie de la coiffe, tandis que la bandelette d'ouverture (2) comprend une bandelette de déchirement du type «tircell» (21) disposée entre les deux lignes d'affaiblissement (22a, 22b).

FIG 3



## Description

**[0001]** La présente invention concerne une coiffe de surbouchage de bouteilles, notamment de vins effervescents, tels que du champagne ou autres, et plus particulièrement un perfectionnement relatif à ses moyens d'ouverture.

**[0002]** Les vins effervescents tels que du champagne sont mis en bouteilles fermées par des bouchons souvent dotés de muselets garantissant la tenue du bouchon et la fermeture de la bouteille même en cas de surpression accidentelle.

**[0003]** L'extrémité de la bouteille est, dans ce cas, protégée par une coiffe qui entoure le bouchon muni de son muselet, ladite coiffe recouvrant, par ailleurs, la partie supérieure de la bouteille. Ladite coiffe est principalement constituée d'une jupe de forme conique et généralement réalisée dans une feuille d'aluminium qui est déformée autour de l'extrémité de la bouteille. L'ouverture de la coiffe doit donc dégager proprement le muselet pour permettre son enlèvement, avec le bouchon.

**[0004]** Il existe déjà des coiffes à ouverture facile. Certaines comportent une bandelette de déchirement appelée « tircell », et d'autres comportent une simple bandelette d'ouverture limitée par deux lignes d'affaiblissement.

**[0005]** Les coiffes existantes, même si elles sont déjà perfectionnées, présentent un certain nombre d'inconvénients au niveau de la facilité d'utilisation, et conduisent le plus souvent lors de l'ouverture à des plis ou à des déchirures intempestives, les coiffes étant à base de feuilles ou films d'épaisseurs relativement faibles.

**[0006]** L'invention se propose de résoudre ces inconvénients grâce à des moyens simples, fiables, faciles à mettre en oeuvre et peu onéreux, pour ainsi permettre à l'utilisateur d'enlever et de détacher la partie haute de la partie basse de ladite coiffe, qui doit rester sur la bouteille, et plus particulièrement recouvrir la partie du col de la bouteille située au-dessous du muselet, voire de la bague de verrerie, de manière à conserver sur la bouteille le maximum de coiffe avec son aspect esthétique, non altérée, tout en permettant l'enlèvement du muselet.

**[0007]** Ainsi, selon l'invention, la coiffe à ouverture facile pour récipient ou bouteilles notamment de vins effervescents, du type comprenant une jupe conique périphérique, comprenant, dans sa partie supérieure, une bandelette d'ouverture délimitée par deux lignes d'affaiblissement, est caractérisée en ce que la bandelette d'ouverture comprend une bandelette de déchirement du type « tircell », disposée entre les deux lignes d'affaiblissement.

**[0008]** Selon une caractéristique complémentaire, le « tircell » est d'une longueur telle qu'il fait au moins le tour de ladite périphérie de la bouteille, tandis que sa longueur est supérieure à la longueur de la bandelette d'ouverture, afin que son extrémité fasse saillie au-delà de la bandelette d'ouverture, pour constituer une zone

de préhension pour l'utilisateur qui, par traction et déplacement périphérique, va entraîner dans son déplacement la bandelette d'ouverture et donc son déchirement grâce aux lignes d'affaiblissement.

**[0009]** Selon une autre caractéristique, les deux lignes d'affaiblissement sont parallèles et s'étendent sensiblement horizontalement, tandis que la bandelette de déchirement de type « tircell » est située sensiblement à égale distance de chacune des lignes d'affaiblissement.

**[0010]** Selon le mode de réalisation préféré, la bandelette de déchirement de type « tircell » s'étend horizontalement et la ligne basse d'affaiblissement est disposée sous la bague de verrerie, tandis que la ligne haute d'affaiblissement est disposée au-dessus du sommet du goulot de la bouteille.

**[0011]** D'autres caractéristiques et avantages de l'invention se dégageront de la description qui va suivre en regard des dessins annexés qui ne sont donnés qu'à titre d'exemples non limitatifs.

Les figures 1 à 4 illustrent le mode de réalisation préféré de l'invention.

La figure 1 représente en perspective le haut d'une bouteille munie de sa coiffe, avant ouverture.

La figure 2 illustre en perspective, le haut d'une bouteille munie de la coiffe lors de son ouverture.

La figure 3 illustre une vue latérale externe de la coiffe avec son système d'ouverture.

La figure 4 illustre la partie périphérique, c'est-à-dire la jupe de la coiffe mise à plat, avant sa mise en forme.

**[0012]** L'invention concerne une coiffe (1) à ouverture facile pour bouteille (3) de vin effervescent. Ladite coiffe (1) est réalisée, de façon connue ne soi, par une feuille de matériau déformable plus ou moins fin, tel qu'une feuille métallique, par exemple, en aluminium ou en plastique, ou un complexe métal-plastique à base d'aluminium, c'est-à-dire une feuille bicouche, voire multicouche comprenant ces deux matériaux. Bien entendu, la coiffe (1) de l'invention peut être faite dans tout type de matériau.

**[0013]** De façon connue en soi, la coiffe (1) pour bouteille (3) de vins effervescents ou autres, est constituée de deux parties, à savoir, d'une tête (8) et d'une jupe (4).

**[0014]** La tête (8) a la forme d'une pastille ronde recouvrant le sommet du bouchon (5), tandis que la jupe (4) a une forme conique de révolution et s'étend vers la bas par une partie basse (4a) qui s'étend sous la bague de verrerie (7), tandis que la partie haute (4b) recouvre la zone située au-dessus du rebord inférieur de la bague de verrerie.

**[0015]** La partie haute (4b) comprend des moyens

d'ouverture faciles permettant de ne pas endommager la partie basse (4a) de la jupe (4) de la coiffe (1) qui est destinée à rester sur la bouteille (3) dans un souci d'esthétique, tandis que l'ouverture de la partie haute (1b) permet d'accéder et de libérer le bouchon (5) avec le muselet (6).

**[0016]** Selon l'invention, la jupe (4) de la coiffe comprend une bandelette d'ouverture (2) constituant une partie à détacher du reste de la coiffe (1) de hauteur (H) déterminée par la distance entre le dessous de la bague de verrerie (7) et le sommet (10) de la bouteille.

**[0017]** La bandelette d'ouverture (2) est délimitée par deux lignes d'affaiblissement (22a, 22b) aménagées sur la coiffe (1), et plus précisément sur sa jupe, et notamment sa partie haute (4b), à savoir, une ligne haute d'affaiblissement (22a) et une ligne basse d'affaiblissement (22b). Ces lignes d'affaiblissement sont réalisées, par exemple, par de fines découpes, ou un amincissement de la matière, ou tout autre moyen. Ces deux lignes d'affaiblissement (22a, 22b) constituent des zones de déchirure et s'étendent sur la totalité de la périphérie de la coiffe (1) sauf si l'on désire qu'un ou plusieurs morceaux restent accrochés au reste de la partie inférieure (4a) ou supérieure (4b) de la coiffe (1).

**[0018]** Selon un autre mode de réalisation, lesdites lignes d'affaiblissements (22a, 22b) pourraient être interrompues avant de faire le tour complet de la coiffe (1) de telle sorte que toutes les parties de la coiffe (1) restent accrochées par une bande de matière plus ou moins large.

**[0019]** Selon le mode préféré de réalisation, illustré aux figures 1 à 4, les deux lignes d'affaiblissements (22a, 22b) s'étendent horizontalement sur la totalité de la périphérie de la jupe (4) de la coiffe (1), et sont parallèles l'une à l'autre. On pourrait, bien entendu, aussi imaginer que les deux lignes (22a, 22b) ne soient pas parallèles. Par ailleurs, elles pourraient être parallèles mais s'étendent en biais, c'est-à-dire non horizontalement.

**[0020]** On ajoutera que les deux lignes d'affaiblissements (22a, 22b) selon le mode de réalisation illustré s'étendent horizontalement, de façon rectiligne. Mais, il pourrait en être autrement selon un autre mode de réalisation, non représenté, selon lequel lesdites lignes d'affaiblissements ne seraient pas rectilignes mais, par exemple, de forme ondulatoire, oscillatoire, « en zigzag » ou autres, afin de donner à la découpe une forme particulière, esthétique, ou originale, ou leur donner une caractéristique de déchirure particulière.

**[0021]** Selon l'invention, la bandelette d'ouverture (2) comprend une bandelette de déchirement dénommée « tircell » (21), constituée par un ruban de faible largeur du moins d'une largeur inférieure à la hauteur de la bandelette d'ouverture, qui est réalisée dans un matériau résistant au déchirement tel que du métal ou du plastique, ou autres. Le matériau de la bandelette de déchirement est choisi de façon à être suffisamment résistant, mais pas trop résistant par rapport au matériau uti-

lisé pour réaliser la bandelette d'ouverture, et ce, de façon à ce que la déchirure soit bien localisée sur les lignes d'affaiblissement.

**[0022]** Ledit « tircell » est solidaire de la surface intérieure (24) de la coiffe (1) et est donc disposé entre la surface périphérique extérieure (25) du sommet de la bouteille (3) et la jupe de la coiffe.

**[0023]** Le « tircell » est d'une longueur (L) telle qu'il fait au moins le tour de ladite périphérie de la bouteille (3). La longueur dudit « tircell » (21) est, selon le mode préféré de l'invention, supérieure à la longueur de la bandelette d'ouverture (2). Ainsi, l'extrémité (23) du « tircell » (21) fait saillie au-delà de la bandelette d'ouverture, ce qui signifie qu'elle dépasse, de façon à ce que l'extrémité en saillie (23) du « tircell » (21) constitue une zone de préhension (23) pour l'utilisateur qui, par traction, et déplacement périphérique va entraîner dans son déplacement la bandelette d'ouverture et donc son déchirement grâce aux lignes d'affaiblissement.

**[0024]** Selon une caractéristique de l'invention, le « tircell » (21) est d'une largeur (H2) inférieure à la largeur (H1) de la bandelette d'ouverture (2) et est avantageusement positionnée à égale distance des deux lignes d'affaiblissements.

**[0025]** Selon une autre caractéristique de l'invention, la bandelette d'ouverture (2) délimitée par les lignes d'affaiblissements (22a, 22b) comprend à son extrémité accessible par l'utilisateur une pré-découpe (26) de forme courbe sensiblement à proximité de la zone de préhension (23) constituée par l'extrémité du « tircell » (21).

**[0026]** Selon le mode préféré de l'invention, le « tircell » (21) s'étend sur le pourtour de la coiffe (1) de manière rectiligne, horizontalement et parallèlement aux deux lignes d'affaiblissement. Mais, bien entendu, il pourrait en être autrement et s'étendre de manière à parcourir une surface plus importante comme, par exemple, en « zigzag » ou en présentant des ondulations, ou s'étendre en biais, sans pour autant sortir du champ de l'invention.

**[0027]** Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation décrits et représentés à titre d'exemples, mais elle comprend aussi tous les équivalents techniques ainsi que leurs combinaisons.

## Revendications

1. Coiffe (1) à ouverture facile pour récipients ou bouteilles (3) notamment de vins effervescents, du type comprenant une jupe conique périphérique comprenant, dans sa partie supérieure (1b), une bandelette d'ouverture (2) délimitée par deux lignes d'affaiblissements (22a, 22b), constituent des zones de déchirure et s'étendent sur la totalité de la périphérie de la coiffe, tandis que la bandelette d'ouverture (2) comprend une bandelette de déchirement du type « tircell » (21) disposée entre les deux lignes d'affaiblissement (22a, 22b).

2. Coiffe (1) à ouverture facile pour récipients ou bouteilles (3) de vins effervescents selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** le « tircell » est d'une longueur (L) telle qu'il fait au moins le tour de ladite périphérie de la bouteille (3). 5
3. Coiffe (1) à ouverture facile pour récipients ou bouteilles (3) de vins effervescents selon la revendication 2, **caractérisée en ce que** la longueur dudit « tircell » (21) est supérieure à la longueur de la bandelette d'ouverture (2), afin que son extrémité (23) fasse saillie au-delà de la bandelette d'ouverture, pour constituer une zone de préhension (23) pour l'utilisateur qui, par traction, et déplacement périphérique va entraîner dans son déplacement la bandelette d'ouverture et donc son déchirement grâce aux lignes d'affaiblissements. 10  
15
4. Coiffe (1) à ouverture facile pour récipients ou bouteilles (3) de vins effervescents selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** les deux lignes d'affaiblissements (22a, 22b) sont parallèles et s'étendent sensiblement horizontalement. 20  
25
5. Coiffe à ouverture facile pour récipients ou bouteilles (3) de vins effervescents selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** la bandelette de déchirement (21) de type « tircell » (21) est située sensiblement à égale distance de chacune des lignes d'affaiblissement (22a, 22b). 30
6. Coiffe (1) à ouverture facile pour récipients ou bouteilles (3) de vins effervescents selon la revendication 5, **caractérisée en ce que** la bandelette de déchirement de type « tircell » (21) s'étend horizontalement. 35
7. Coiffe (1) à ouverture facile pour récipients ou bouteilles (3) de vins effervescents selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** la bandelette de déchirement de type « tircell » (21), fait au moins le tour de ladite partie supérieur (1b) de la coiffe (1). 40  
45
8. Coiffe (1) à ouverture facile selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisée en ce que** la ligne basse d'affaiblissement (22b) est disposée sous la bague de verrerie (7), tandis que la ligne haute d'affaiblissement (22a) est disposée au-dessus du sommet (25) du goulot de la bouteille. 50
9. Coiffe (1) à ouverture facile selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** le « tircell » (21) est constitué par un ruban de faible largeur, dont la largeur est inférieure à la hauteur de la bandelette d'ouverture. 55
10. Coiffe (1) à ouverture facile selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** le « tircell » (21) s'étend en biais.

FIG 1

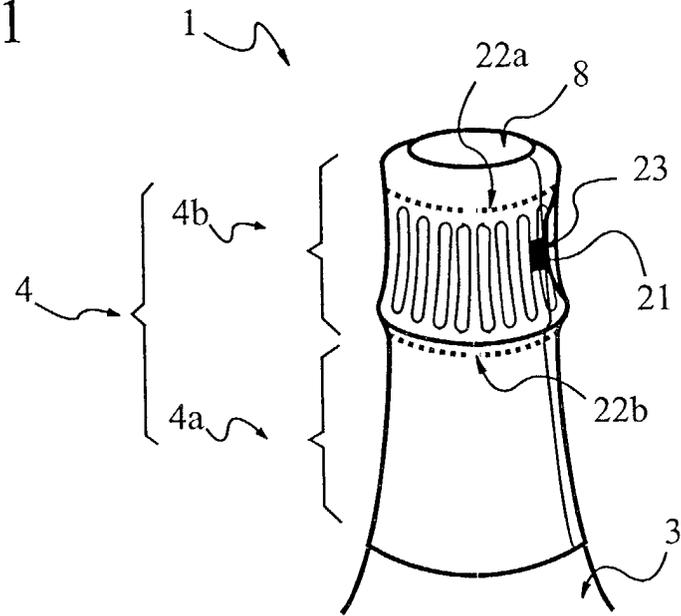


FIG 2

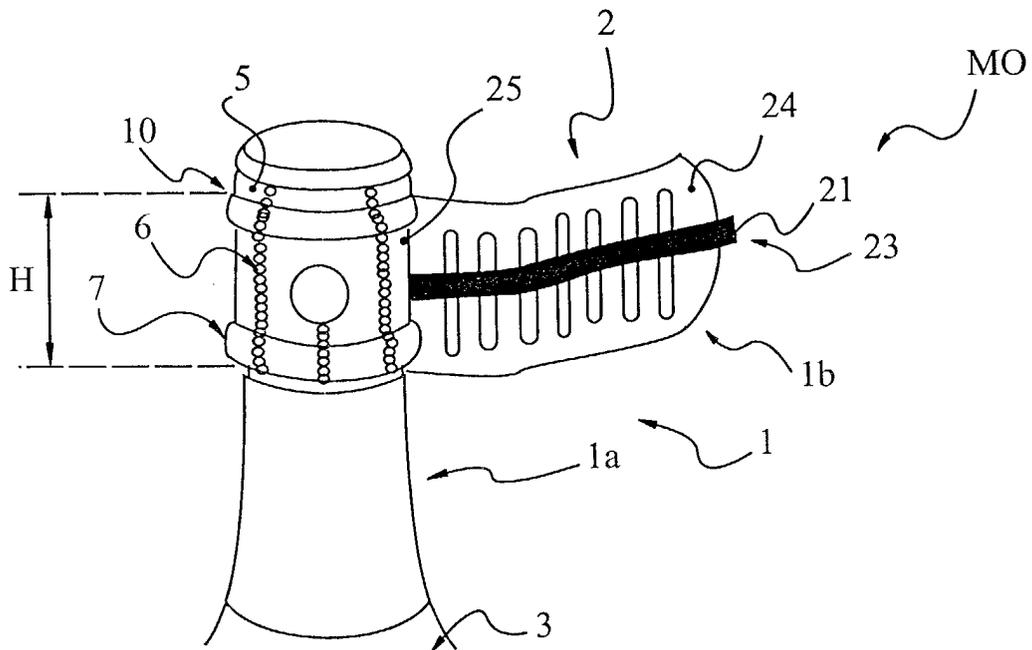


FIG 3

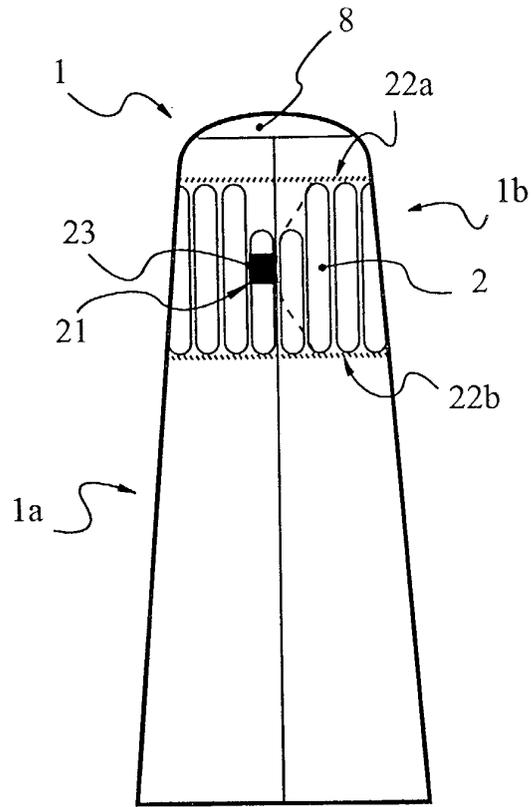
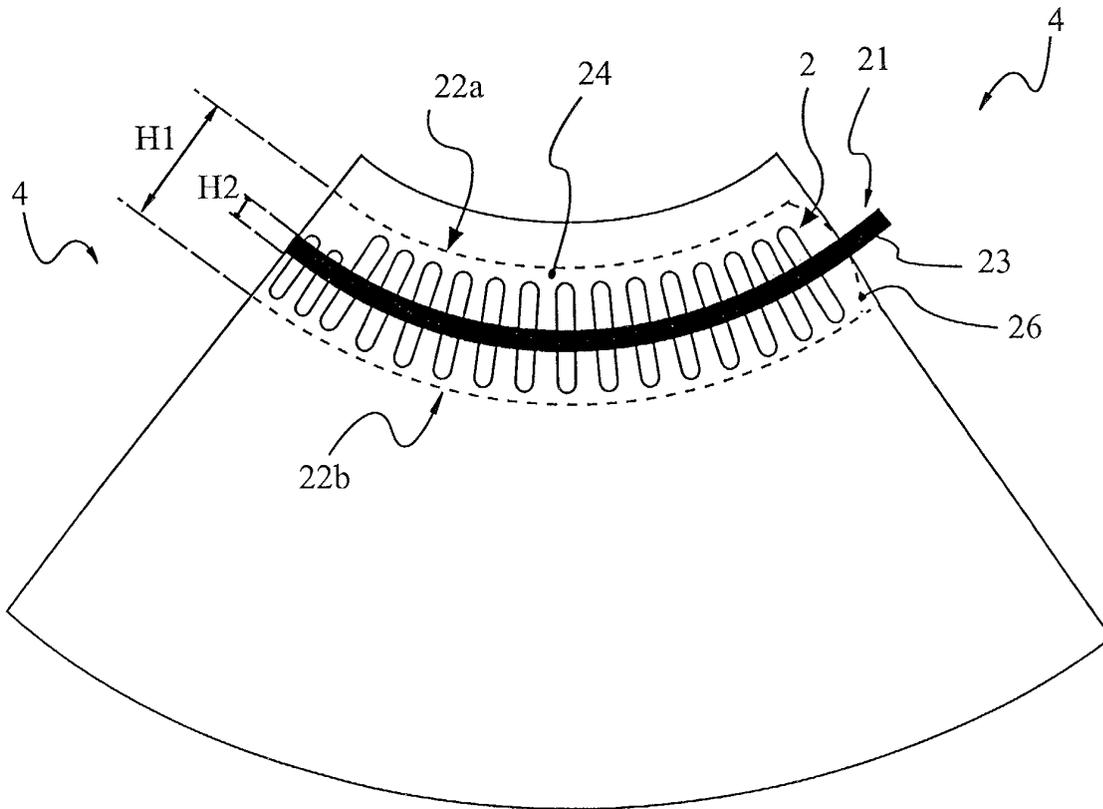


FIG 4





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
Y	FR 2 786 164 A (PECHINEY EMBALLAGE ALIMENTAIRE) 26 mai 2000 (2000-05-26) * le document en entier * ---	1-9	B65D41/62
Y	FR 2 789 978 A (PECHINEY EMBALLAGE ALIMENTAIRE) 25 août 2000 (2000-08-25) * le document en entier * -----	1-9	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche <b>LA HAYE</b>		Date d'achèvement de la recherche <b>10 septembre 2003</b>	Examineur <b>Gino, C</b>
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 03 35 4056

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

10-09-2003

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2786164	A	26-05-2000	FR 2786163 A1	26-05-2000
			FR 2789978 A1	25-08-2000
			FR 2786164 A1	26-05-2000
			AT 245576 T	15-08-2003
			AU 757229 B2	06-02-2003
			AU 1389900 A	13-06-2000
			CA 2352109 A1	02-06-2000
			DE 69909844 D1	28-08-2003
			EP 1152960 A1	14-11-2001
			WO 0030948 A1	02-06-2000
			HU 0104767 A2	29-04-2002
			NZ 511884 A	30-06-2003
			PL 348602 A1	03-06-2002
			AU 1317599 A	01-06-2000
			EP 1004517 A1	31-05-2000
			FR 2786165 A1	26-05-2000
			ZA 200104171 A	22-05-2002
-----				
FR 2789978	A	25-08-2000	FR 2789978 A1	25-08-2000
			AT 245576 T	15-08-2003
			AU 757229 B2	06-02-2003
			AU 1389900 A	13-06-2000
			CA 2352109 A1	02-06-2000
			DE 69909844 D1	28-08-2003
			EP 1152960 A1	14-11-2001
			WO 0030948 A1	02-06-2000
			FR 2786164 A1	26-05-2000
			FR 2786165 A1	26-05-2000
			HU 0104767 A2	29-04-2002
			NZ 511884 A	30-06-2003
			PL 348602 A1	03-06-2002
			-----	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82